

ARRÊTÉ N° 2026-08

Arrêté concernant le Directeur général de la
Ville de Haut-Madawaska

BY-LAW # 2026-08

By-law concerning the Chief Administrative
Officer of the Town of Haut-Madawaska



TABLE DES MATIÈRES

1.	BUT	3
2.	DÉFINITIONS.....	3
3.	APPLICATION	3
4.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	4
5.	SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
6.	ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
7.	ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
8.	ABROGATIONS.....	6
9.	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
10.	CONFORMITÉ DE L'ARRÊTÉ.....	8

TABLE OF CONTENTS

1.	PURPOSE.....	3
2.	DEFINITIONS.....	3
3.	APPLICATION	3
4.	ROLES AND RESPONSIBILITIES	4
5.	SALARIES AND EMPLOYEE BENEFITS FOR THE CAO	6
6.	PERFORMANCE EVALUATION OF THE CAO.....	6
7.	ABSENCE OF THE CAO	6
8.	ABROGATIONS.....	6
9.	EFFECTIVE DATE.....	7
10.	BY-LAW CONFORMITY	8

Arrêté n° 2026-08

By-Law # 2026-08

Arrêté concernant le Directeur général de la Ville de Haut-Madawaska

By-Law concerning the Chief Administrative Officer of the Town of Haut-Madawaska

En vertu de l'autorité que lui confère la *Loi sur les municipalités*, L.R.N.-B. 1973, c. M-22, le Conseil municipal de la Ville de Haut-Madawaska édicte ce qui suit en conformité aux paragraphes 74(1), 74(5) et 75 :

Under the authority vested in it by the *Municipalities Act*, R.S.N.B (1973), c. M-22, and in compliance with section 74(1), 74(5) and 75, the Town Council of Haut-Madawaska enacts as follows:

1. BUT

Le but du présent arrêté est de définir les rôles, les droits, les responsabilités et les conditions de travail du Directeur général. Aux fins du présent arrêté, le poste fait référence au poste de Directeur général de la Ville de Haut-Madawaska.

1. PURPOSE

The purpose of this by-law is to define the Chief Administrative Officer's (CAO) roles, rights, responsibilities and work conditions. For the purposes of this by-law, the position refers to the position of CAO of the Town of Haut-Madawaska.

2. DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent au présent arrêté.

2. DEFINITIONS

The following definitions apply to this by-law:

« **Directeur général** » désigne le chef de l'administration municipale. Il est le seul employé se rapportant directement au Conseil (par l'entremise du Maire), à l'exception des cas prévus par la *Loi*. (*Chief Administrative Officer*)

“**act**” means the *Municipalities Act*, chapter M-22. (*loi*)

« **Conseil** » désigne le Maire et les Conseillers de la Ville de Haut-Madawaska. (*Council*)

“**Chief Administrative Officer**” means the head of the municipal administration. He is the only employee who reports directly to the Council (through the Mayor) except for the sections outlined in the *Act*. (*Directeur général*)

« **employé** » désigne toute autre personne employée par la Ville de Haut-Madawaska. (*employee*)

“**Council**” means the Mayor and the Councillors of the Town of Haut-Madawaska. (*Conseil*)

« **loi** » désigne la *Loi sur les municipalités*, chapitre M-22. (*law*)

“**employee**” means any other person employed by the Town of Haut-Madawaska aside from the CAO. (*employé*)

« **municipalité** » désigne la Ville de Haut-Madawaska. (*municipality*)

“**municipality**” means the Town of Haut-Madawaska. (*municipalité*)

« **personnel-cadre** » désigne le greffier, le trésorier et tous les directeurs de département. (*senior staff*)

“**senior staff**” means the Clerk, Treasurer and all Department Managers. (*personnel-cadre*)

3. APPLICATION

Cet arrêté s'applique au Directeur général nommé par le Conseil municipal de la Ville de Haut-Madawaska conformément à la *Loi sur les municipalités*, chapitre M-

3. APPLICATION

This by-law applies to the CAO appointed by the Council of the Town of Haut-Madawaska in compliance with the *Municipalities Act*, chapter M-22, section 74(1), 74(5) and

22, paragraphes 74(1), 74(5) et 75 ou, en son absence, à la personne nommée selon l'article 7 du présent règlement.

75 or, in his absence, to the person appointed under section 7 of this regulation.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Directeur général relève directement de l'autorité du Conseil municipal par l'entremise du Maire et voit au bon fonctionnement des activités administratives et à la gestion de la Ville. Il a autorité sur le personnel-cadre et les employés de la municipalité. Il est responsable de la mise en œuvre des orientations et des décisions du Conseil municipal conformément aux arrêtés, aux règlements, aux lois, aux politiques et aux résolutions adoptés par le Conseil ou par d'autres autorités législatives.

Le directeur général :

- a) fait des recommandations au Conseil et coordonne la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, des politiques, des procédures, des plans, des travaux ou de toute autre modification nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité ;
- b) assiste à toutes les réunions du Conseil sur les stratégies et les politiques publiques et fait des recommandations lorsque nécessaire ;
- c) supervise le personnel-cadre et est investi du pouvoir de procéder à l'embauche, à la suspension et au congédiement des employés, incluant le personnel-cadre ;
 - i. Il informe le Conseil municipal de toute décision prise en ce sens et, lorsque les circonstances le permettent, consulte celui-ci préalablement, sans que cette consultation ne limite son pouvoir décisionnel.
- d) est responsable de la négociation des contrats et des ententes pour la municipalité, que ce soit pour des biens, des produits ou des services ;
- e) voit à ce que toutes les publications, ordonnances et autres documents requis soient préparés ou publiés et à ce que le Conseil en soit informé ;
- f) peut, selon les modalités établies, vendre des biens ou équipements appartenant à la municipalité lorsque, à son avis et à celui du Conseil, lesdits biens ou équipements ont été déterminés comme

4. ROLES AND RESPONSIBILITIES

The CAO reports directly to the Town Council through the Mayor and ensures the proper functioning of the Town's administrative activities and management. He has authority over all of the municipality's senior staff and employees. He is responsible for implementing the Town Council's guidelines and decisions in compliance with the by-laws, regulations, laws, policies and resolutions adopted by the Council or by other legislative authorities.

The CAO:

- a) makes recommendations to the Council and coordinates the implementation and evaluation of programs, policies, procedures, plans, works and any other modification necessary for the proper functioning of the municipality;
- b) attends all Council meetings on Strategies and Public Policies, makes recommendations, when necessary;
- c) supervises senior staff and has the authority to hire, suspend, and dismiss employees, including senior staff;
 - i. He informs the Town Council of any decision made in this regard and, when circumstances permit, consults with the Council beforehand, without such consultation limiting his decision-making authority.
- d) is responsible for negotiating contracts and agreements for the municipality, whether it be for goods, products or services;
- e) ensures that all the required publications, orders and other documents are prepared and/or published so that the Council is made aware of them;
- f) may, according to established terms and conditions, sell goods or equipment belonging to the municipality when in his opinion, and in that of the Council, said goods or equipment have been

des articles excédentaires et que la municipalité n'en a plus besoin ou qu'ils sont désuets ou ne sont plus aptes à servir en conformité avec la *Loi sur les municipalités* ;

- g) supervise l'exécution de tous les contrats et les ententes signés par la municipalité. Le Directeur général s'assure que toutes les conditions incluses dans les contrats et les ententes sont respectées et il doit en faire rapport au Conseil dans les cas contraires ;
- h) recueille les renseignements concernant les commissions, les comités, les sociétés et les agences qui ont un lien avec la municipalité et en fait rapport au Conseil lorsque nécessaire ;
- i) est le lien officiel entre le Conseil et les employés de la municipalité ;
- j) assure la liaison entre le public, les représentants des gouvernements et des agences gouvernementales et la municipalité dans le cadre de ses fonctions ;
- k) doit connaître les programmes gouvernementaux susceptibles d'apporter une aide quelconque à la municipalité ;
- l) doit assurer l'examen de toute requête concernant les services offerts par la municipalité et veiller à ce que des mesures correctives soient prises ;
- m) fournit une vision stratégique à la planification à court et à long terme ;
- n) répond aux demandes ;
- o) est au courant des développements liés aux opérations municipales ;
- p) assure la préparation, la présentation et la bonne gestion des budgets annuels ;
- q) assure le suivi des recommandations des vérificateurs ;
- r) voit à la planification de la relève ;
- s) favorise les bonnes relations de travail (négociation des conventions collectives, relations patronales-syndicales) ;

identified as surplus items and the municipality no longer has use for them or the item is obsolete or no longer apt to be useful, in compliance with the *Municipalities Act*;

- g) supervises the execution of all contracts and agreements signed by the municipality. The CAO ensures that all conditions included in the contracts and agreements are respected and should these conditions not be met, he must report it to the Council;
- h) gathers information concerning the commissions, committees, companies and the agencies that have a connection with the municipality and reports on them to the Council, when necessary;
- i) is the official link between the Council and employees;
- j) liaises between the public, the government's representatives and governmental agencies and the municipality within the framework of his duties;
- k) must be familiar with the governmental programs likely to assist the municipality in any way;
- l) must ensure that any request concerning the services offered by the municipality are examined and ensure that corrective measures are taken;
- m) provides a strategic vision for short- and long-term planning;
- n) responds to requests;
- o) remains up-to-date on developments related to municipal operations;
- p) ensures the preparation, presentation and proper management of the annual budgets;
- q) ensures a follow-up of the auditor recommendations;
- r) promotes succession planning;
- s) promotes good working relations (negotiation of collective agreements, management-union relations);

- t) assure que le travail du personnel-cadre est effectué dans les délais prescrits ; et
- u) doit accomplir toute autre tâche et responsabilité adoptée par le Conseil.

- t) ensures that senior staff's work is completed within the prescribed timeframes; and
- u) must complete any other task or responsibility adopted by Council.

5. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les salaires et les avantages sociaux du Directeur général sont conformes au contrat de travail liant la Ville de Haut-Madawaska et le Directeur général.

5. SALARIES AND EMPLOYEE BENEFITS FOR THE CAO

The CAO's salaries and employee benefits comply with the Employment Agreement signed between the Town of Haut-Madawaska and the CAO.

6. ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'évaluation du rendement du Directeur général est conforme au contrat de travail liant la Ville de Haut-Madawaska et le Directeur général.

6. PERFORMANCE EVALUATION OF THE CAO

The CAO's performance evaluation complies with the Employment Agreement signed between the Town of Haut-Madawaska and the CAO.

7. ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lorsque le Directeur général est absent, le présent arrêté s'applique à son délégué.

En cas d'absence prolongée ou d'incapacité du Directeur général, le Directeur général adjoint remplace le Directeur général sur une base intérimaire.

7. ABSENCE OF THE CAO

When the CAO is absent, this by-law applies to his delegate.

In case of the CAO's prolonged absence or incapacity, the Deputy CAO replaces the CAO on an interim basis.

8. ABROGATIONS

L'Arrêté 2017-03 de la Communauté de Haut-Madawaska intitulé « Arrêté concernant le Directeur général de la Communauté rurale de Haut-Madawaska » est par la présente, abrogé.

L'Arrêté 2018-03 du Village de Lac Baker intitulé « Arrêté municipal # 2018-03 : Définition du rôle de Directeur général » est par la présente, abrogé.

8. ABROGATIONS

By-Law 2017-03 of the Community of Haut-Madawaska named "A By-Law concerning the Chief Administrative Officer of Communauté rurale de Haut-Madawaska" is hereby repealed.

By-Law 2018-03 of the Village of Lac Baker named "Arrêté municipal # 2018-03 : Définition du rôle de Directeur général" is hereby repealed.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption définitive.

Première lecture (par titre) | 8 septembre 2026

Deuxième lecture (par titre) | 8 septembre 2026

Troisième lecture (en intégralité) |

Adoption |

Nancy Ann Landry, Maire | *Mayor*

La forme masculine utilisée dans le présent arrêté désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination dans le but d'alléger le texte.

9. EFFECTIVE DATE

This By-Law shall come into force on the date of its final adoption.

First reading (by title) | September 8th, 2026

Second reading (by title) | September 8th, 2026

Third reading (in its entirety) |

Adoption |

Jessica Raymond, Greffière | *Clerk*

The masculine form is used in this by-law to designate both women and men. The masculine gender is used without any discrimination to lighten the text.

10. CONFORMITÉ DE L'ARRÊTÉ

Je, Jessica Raymond, Greffière de la Ville de Haut-Madawaska, certifie par la présente que la copie ci-jointe de l'Arrêté n° 2026-08 est une copie conforme et exacte de l'arrêté original dûment adopté par le Conseil municipal en réunion ordinaire publique du mardi 13 octobre 2026.

Jessica Raymond, Greffière | *Clerk*

10. BY-LAW CONFORMITY

I, Jessica Raymond, Clerk of the Town of Haut-Madawaska, hereby certify that the attached copy of By-law # 2026-08 is a true and accurate copy of the original by-law duly adopted by the Town Council at a Regular Public Meeting held on Tuesday, October 13th, 2026.